
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 19 mai 2026 à compter de 10 h 30 à la salle du Conseil située au 3, rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents :

Madame Jocelyne Lyrette
Monsieur Mario Langevin
Monsieur Gilles Courchaine

Mairesse de la municipalité de Grand-Remous
Maire de la municipalité d'Aumond
Maire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont également présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Joanie Courchaine, directrice générale, madame Carolane Saumur Belley, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et gestionnaire de projet, des conseillers et des employés de la MRC.

Ouverture de la séance

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette déclare la séance ouverte à 10 h 31.

2026-CA-017

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 19 mai 2026

Monsieur le conseiller Gilles Courchaine, appuyé par monsieur le conseiller Mario Langevin, propose et il est résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 19 mai 2026 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2026-CA-018

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 21 avril 2026

Monsieur le conseiller Mario Langevin, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 21 avril 2026 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2026-CA-019

Octroi de financement – 15 000 \$ à même le Fonds Économie Sociale – Dossier 26-1147, sous conditions

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Gilles Courchaine, propose et il est résolu par le Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'allouer un montant de 15 000 \$ à même le Fonds Économie Sociale au dossier 26-1147, sous conditions, tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 4 mai 2026, au bénéfice de l'entreprise Les Ateliers Boisrec.

Le projet, dont le coût total est de 60 000\$, est prévu du 1er juin 2026 au 30 décembre 2026. Le financement accordé via le FRR volet 2.

ADOPTÉE

2026-CA-020

Octroi de financement – 2 000 \$ à même le Fonds de Soutien aux Entreprises

Considérant l'absence de plusieurs membres du service de développement économique;

Considérant la possibilité de recourir au budget du Réseau Accès PME afin d'assurer la continuité des services et le maintien d'un service de qualité aux entreprises du territoire en période d'absences;

Considérant que le taux horaire maximal autorisé par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) est fixé à 120 \$/h et que les consultants approchés exigent un taux supérieur à cette limite;

Considérant la nécessité de couvrir la différence entre le taux maximal admissible de 120 \$/h et le taux réel facturé par les consultants afin de permettre leur embauche.

En conséquence, monsieur le conseiller Mario Langevin appuyé par monsieur le conseiller Gilles Courchaine, propose, et il est résolu par le Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, d'autoriser l'allocation d'un montant maximal de 2 000 \$, à même le Fonds de soutien aux entreprises, lequel servira à couvrir l'écart entre le taux horaire maximal admissible et le taux facturé par les consultants externes, afin de soutenir l'équipe en place.

Le financement accordé via le FRR volet 2. La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est le bénéficiaire de cette aide financière.

ADOPTÉE

Varia

Période de questions

2026-CA-021

Clôture de la séance

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de clore la présente séance à 10 h 32.

Chantal Lamarche
Préfète

Carolane Saumur Belley
Directrice générale adjointe
Greffière trésorière adjointe

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.